Procès-verbal n°15 de la réunion du Conseil d'administration du 2 avril 2024

Présents : Mmes M.Joliet (vice-présidente), *C.*Nicolas, C.Porphyre, MM. JP. Delchef *(président)*, S. F*araone*, A.Geurten, *J.Nivarlet (vice-président),* B.Scherpereel (*secrétaire général), P. Thomas (trésorier général).*

Excusés : *MM. M. Marnette, JP Vanhaelen*

La réunion a lieu à Jambes dans les locaux de l'ADEPS et débute à 17h30

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion est approuvé à l'unanimité

1. Compétition 2023-2024.

1.1.Premier bilan de l'organisation de la finale de la Coupe de Belgique dames

P. Thomas, responsable de l'organisation, présente un premier bilan de l'organisation qui, de l'avis général, a donné satisfaction à tous les acteurs de l'événement.

1.2.Premier bilan de l'organisation des finales Coupe AWBB 5c5

S.Faraone, président du département coupes, présente un premier bilan de l'organisation qui, une nouvelle fois, fut une parfaite réussite tant au niveau sportif, qu'au niveau de l'organisation avec la collaboration du R BC Libramont et qu'au niveau populaire, la salle n'ayant pas désempli tout au long du week-end.

La diffusion de toutes les finales sur les chaines des télés locales constitua assurément un plus au niveau de la promotion du basketball francophone.

1.3.Premier de l'organisation des finales Coupe 3X3

Les premiers échos, recueillis auprès de S. Ben Aissia, président de la commission 3X3, sont éloquents : une organisation millimétrée, un bel engouement sportif et populaire, une organisation sans faille avec le RCS Natoye.

Un tournoi qui se termina , une nouvelle fois, en apothéose devant les caméras des télés locales.

1.4.Organisation du final 4

M. Joliet, présidente du département championnat, confirme l'organisation du final 4 filles à Jumet les 18 et 19 mai 2024.

1.5.Formule de play off régionaux en U19 filles

La formule adaptée des play-off U19 filles a été approuvée lors de l'assemblée générale du 23 mars 2024 : les équipes qualifiées pour le final 4 national sont dispensées des ¼ de finales et accèdent immédiatement aux ½ finales des play-off régionaux. Si aucune équipe n'est qualifiée pour le final 4, les 2 premières équipes du classement du 1er tour sont dispensées des ¼ de finales et accèdent immédiatement aux ½ finales des play-off régionaux

2. Bilan de l'assemblée générale du 23 mars 2023.

2.1.Bilan général

Après un tour de table, les membres du conseil d'administration confirment la bonne tenue de l'assemblée générale et actent les résultats enregistrés.

2.2.Principales décisions

Les membres du CdA prennent connaissance du document reprenant les principales décisions de l'assemblée, tel qu'il a été publié dans la newsletter du 29 mars 2024.

2.3.Projet de procès-verbal

Les membres du CdA prennent connaissance du procès-verbal rédigé par le secrétariat-général, décident d'envoyer 1 procès-verbal synthétique destiné à la publication sur le site reprenant l'ensemble des débats en ce compris les propositions de modifications statutaires qui n'ont pas été approuvées et un procès -verbal intégral.

2.4.Suivi des décisions

Les dossiers homologation et 3X3 sont en cours de rédaction et seront présentés lors de l'assemblée générale du 15 juin 2024.

Mr A. Geurten sort de séance pour gérer un dossier au département arbitrage en application PA 74bis.

3. Approbation des procès-verbaux des dernières réunions

3.1.Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 mars 2024

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 5 mars 2024 tel qu'il a été publié dans la newsletter 1051 du 15 mars 2024.

3.2.Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 mars 2024

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2024 tel qu'il a été publié dans la newsletter 1052 du 22 mars 2024.

4. Suivi des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 5 mars 2024

4.1.Courrier à l'attention du président du comité provincial de Liège

Les membres du CdA prennent connaissance du courrier, adressé par le président, au président du comité provincial de Liège en réponse aux différents griefs formulés.

4.2. Audit du système comptable

Le trésorier-général présente et commente le cahier de charges relatif l'audit du système comptable. Les membres du CdA approuvent ledit cahier de charges et chargent le trésorier-général de la suite de la procédure.

4.3. Statut fédéral des joueurs apatrides.

Le président informe les membres du CdA du fait que Basketball Belgium n'a encore pris de position définitive, une option envisageable serait d'assimiler les joueurs apatrides aux joueurs de nationalité étrangère pour la pratique du basketball en Belgique.

4.4. Conseil d'appel

Les membres du CdA prennent connaissance des courriels d'un membre du conseil d'appel et d'un procureur régional rédigés en réponse au courrier envoyé par le président.

Ils chargent le président de répondre, une dernière fois, aux 2 personnes concernées.

4.5.Participation au championnat d'Europe de basket en chaise

Suite à l'indisponibilité de nombreux joueurs et de l'annonce tardive de l'organisation du championnat d'Europe, il est décidé, après avis du staff, de ne pas participer au championnat d'Europe 2024.

5. Rapport du secrétaire-général

5.1.Courriers du secrétaire-général

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général portant sur :

- l'application de l'article 75quater sollicitée par le club East Belgium BDA ;
- le refus de la dérogation sollicitée par le RBC Haneffe ;
- le refus de la dérogation sollicitée par le BC Hannut ;
- le maintien du score acquis dans une rencontre de jeunes Mouscron Tremplin -JSE Enghien.

5.2.Courriers du président

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le président portant sur :

- la présidence de Basketball Belgium adressée à la BVL ;
- les principes de l'organisation des play-off en R1 adressé au BC Cointe ;
- les modalités d'octroi des licences techniques à la demande du cabinet du Ministre des Sports ;
- les projets de la BVL à portée nationale ou bicommunautaire ;
- une demande d'informations à la CBAS.

5.3. Stage au secrétariat-général

Le secrétaire-général fait rapport du stage d'une étudiante en secrétariat qui a donné satisfaction et qui permet à l'AWBB d'être repris dans la liste des institutions qui pourront accueillir des étudiants les années futures.

6. Rapport du trésorier-général

6.1. Situation financière arrêtée au 31 mars 2024

Les membres du CdA prennent connaissance de la situation financière de l'AWBB arrêtée au 31 mars 2024 et des explications du trésorier général.

6.2.Clubs en défaut de paiement – interdiction sportive

Le trésorier-général présente la liste des clubs en défaut de paiement. Après débat, les membres du CdA décident d'appliquer les dispositions de l'article PF8 et de faire publier l'identité des clubs qui seraient en défaut de paiement dans la newsletter du 5 avril 2024.

7. Compétences administratives

7.1.Demande de cession des activités de la R1 dames du club du R Eclairs Pont de Loup (0151)

Les membres du CdA prennent connaissance du courrier du président sollicitant un complément d'informations et qui reste, pour l'heure, sans réponse.

7.2. Composition incomplète des clubs

Lors d'un contrôle, le secrétariat-général a constaté que le comité de certains clubs n'était pas composé de 4 membres. A la question de savoir si une amende pouvait être appliquée, les membres du CdA se doivent de répondre, à la lecture de l'article PA 77, par la négative. Ils chargent toutefois le secrétariat-général de rappeler aux clubs concernés le prescrit réglementaire.

8. Compétences judiciaires

Compte tenu du caractère incomplet du tableau de nominations des membres des organes judiciaires, les membres du CdA chargent le département juridique de compléter ledit tableau par toute voie de droit.

9. Départements

9.1.Departement arbitrage

9.1.1. Projet équipements.

Le président fait part d'un projet de fourniture de nouveaux équipements dès la saison 24-25 et qui pourrait être envisagé au niveau des 3 entités, AWBB, BVL et BB.

Après avoir recueilli l'avis positif du département arbitrage, les membres du CdA chargent le président, le trésorier-général et le secrétaire du département de poursuivre les négociations relatives audit projet.

9.1.2. Projet Spirou Charleroi

Les membres du CdA prennent connaissance d'un projet du club Spirou Charleroi visant à créer un centre de formation pour arbitres. Rappelant le rôle de la fédération dans le domaine, les membres du CdA chargent le président et le secrétaire du département arbitrage pour rencontrer les dirigeants du club afin de débattre des finalités du projet, des modalités de celui-ci et du cadre fédéral dans lequel il pourrait s'inscrire.

9.1.2. Procès-verbal de la réunion du 20 mars 2024.

Les membres du CdA prennent connaissance du procès-verbal de la réunion du département du 20 mars 2024.

Mr A. Geurten entre en séance

9.2.Departement championnat

9.2.1. Participation du BCCA Neufchâteau *(1610).*

Suite à sa situation spécifique (à savoir le club a une équipe en TDM1 et une équipe en R1 qui pourrait disputer les play-off), le BCCA Neufchâteau a souligné sa position dans un courrier soulevant le fait que

- leur demande de licence pour la TDM1 ne couvrait pas implicitement une éventuelle montée de leur seconde équipe en TDM2 ;
- les clubs qui alignent une équipe en TDM2 et une équipe R1 peuvent disputer les play-off sans devoir être obligés de monter compte tenu du fait que le livre de compétition interdit à un club d'aligner 2 équipes dans la même division ;

Attendu que cette hypothèse n'est pas prévue actuellement dans les textes réglementaires de Basketball Belgium ;

Attendu que le conseil d'administration de BB s'est déclaré incompétent pour traiter la question ;

Attendu qu'il revient dès lors au conseil d'administration de l'AWBB de prendre ses responsabilités ;

Le conseil d'administration décide

- d'autoriser le BCCA Neufchâteau de participer au play-off de R1 s'il est classé en ordre utile
- de ne pas lui imposer la montée en TDM2 sous le couvert de l'octroi de la licence qui serait accordée pour évoluer en TDM1.

9.2.2 Classement des jeunes régionaux

Les membres du CdA prennent connaissance du classement des compétitions des jeunes régionaux arrêté au 31 mars 2024.

Ils actent l'absence de remarques du groupe de travail

Suite à l'intervention de l'Olympic Mont- Sur Marchienne (1724), les membres du CdA confirment la stricte application du règlement transitoire à savoir que vu le nombre excédentaire d'équipes, le classement, calculé sur l'ensemble des rencontres du championnat et non uniquement ceux du second tour, est pris en considération.

9.2.3 Inscription aux play-off régionaux seniors

Les membres du CdA prennent connaissance des inscriptions et rappellent que la date limite est fixée au 15 avril 2024

9.3. Département Communication

JP Delchef, président du département communication, présente le rapport d'activités des 2 stagiaires et propose, pour finaliser les travaux en cours et de garantir la continuité de la communication pour la saison en cours, d'engager un des 2 stagiaires dans le cadre d'un contrat d'étudiant.

Après discussion, les membres du CdA approuvent la proposition

9.4. Département Mini-basket

C. Nicolas, présidente du département mini-basket, rappelle l'organisation de la finale du challenge U12 le 21 avril 2024 dans les installations de DPK Carnières Morlanwelz, de 10h à 13h.

9.5. Département Handi-Corpo

C. Nicolas, présidente du département Handi-Corpo, présente 2 appels à projet, l'un sur le sport et école, l'autre à permettre aux clubs sportifs de bénéficier d'outils pour financer les équipements et aménagements destinés à accueillir des personnes en situation de handicap (soutien de CAP 48).

Les membres du CdA décident d'en assurer la promotion par le biais de la newsletter.

10. Basketball Belgium

Le projet de création d'une TDW2 fera l'objet d'une dernière discussion programmée le 15 avril 2024.

La réunion se termine à 21h00

Jean-Pierre Delchef — Bernard Scherpereel

Président — Secrétaire-général